Quinzième Année. — N° 2562. — Un numéro : 10 Centimes. — Mercredi 7 Juin 1871

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1 ; A TOURCOING, chez M. Massebeuf, imprimeur-libraire, Grande-Place ; A LILLE, chez [illegible]
A PARIS, chez MM. Havas, Laffite-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8 ; A BRUXELLES, à l'*Office de Publicité*, rue de la Madeleine.

ROUBAIX, 7 JUIN 1871

Dépêches Télégraphiques

Service particulier du *Journal de Roubaix*

Versailles, 5 juin.

Assemblée nationale. — Une grande animation règne dans la salle; beaucoup de notabilités prennent place dans les tribunes, notamment le prince de Metternich, arrivé à Versailles depuis plusieurs jours.

Le rapport du commissaire chargé d'examiner la conduite du gouvernement de la défense nationale de Paris, Tolain, Malleval et Beaux, conclut à l'enquête.

L'ordre du jour porte la vérification des élections des princes d'Orléans.

M. Thiers dit qu'il a passé plusieurs heures dans le sein de la commission, laquelle a reconnu avec lui l'impossibilité de résoudre aujourd'hui la question qui entraîne une aussi grave responsabilité. Une nouvelle réunion est nécessaire pour se mettre d'accord, si nous pouvons l'être.

J'ai demandé une commission pour hâter le travail, car je suis très-souffrant.

M. Thiers demande d'ajourner la discussion à jeudi, ce délai n'ajoutera pas à la situation.

Il ajoute que la commission pense que la délégation du pouvoir et l'abrogation des lois d'exil doivent être résolues ensemble.

La discussion est renvoyée à jeudi.

Répondant à M. Pelletan, M. Thiers dit que les mobilisés des Bouches-du-Rhône et autres départements qui sont actuellement en Algérie, seront remplacés tous les jours par des régiments [illegible] et les prisonniers revenant de l'Allemagne. Aucun mobilisé ne sera retenu sous les drapeaux.

Paris, 4 juin, au soir.

On annonce l'arrivée du duc d'Aumale hier à Saint-Germain.

Les funérailles de l'archevêque Darboy auront lieu le 7, à Notre-Dame.

Flourens ne sera jugé à Versailles que dans le courant de la semaine.

Un grand nombre d'exécutions ont lieu à Versailles.

Saint-Etienne, 3 juin.

Des perquisitions ont été faites, hier, par la police, au domicile de quelques personnes soupçonnées de accéler des armes et des munitions de guerre.

Les perquisitions ont amené la découverte de près de quatre-vingts fusils de garde nationale, détenus illégalement.

On en a trouvé quarante-cinq dans le seul appartement du sieur O., dix chez le sieur P., etc.

Ces armes ont été transportées dans un fourgon à l'Hôtel-de-Ville.

Le sieur O... a été arrêté vers quatre heures, dans un des cafés de la place de l'Hôtel-de-Ville, et conduit en fiacre à la prison de Bellevue.

Nous avons lieu d'espérer que ces recherches aboutiront à des résultats encore plus importants, car plus de cinq mille fusils et plus de cent mille cartouches ont été enlevés des dépôts, après le 4 septembre, et pendant les événements du 22 mars, et n'y sont pas rentrés.

On connaît aussi que des quantités de poudres assez importantes sont sorties irrégulièrement des ateliers de production, soit pour être dirigées sur Paris, soit pour être cachées en ville. Il est nécessaire que sous ce rapport encore, tout rentre promptement dans l'ordre.

Les détenteurs de ces armes de guerre n'ont d'autre tort que d'avoir suivi les conseils de l'*Salutaire*, qui a expressément recommandé aux gardes nationaux de Saint-Etienne de ne pas rendre leurs usils afin d'être prêts à tout événement.

Lyon, 3 juin.

A l'audience correctionnelle d'aujourd'hui, Mme veuve Chanoine, propriétaire, et M. Molière, gérant du journal le *Progrès*, ont été condamnés chacun à 500 fr. d'amende pour avoir publié, contrairement à la loi de 1855, diverses adresses de conseils municipaux au gouvernement de Versailles.

Nous donnerons dès qu'il sera à notre disposition le texte du jugement, qui est singulièrement motivé.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous rendons justice à la haute intelligence de M. Thiers, et nos lecteurs se rappellent que nous avons souvent fait ressortir son sens des affaires et son patriotisme éclairé en mettant ses discours en regard des faits de l'empire et de la dictature républicaine. Nous avons largement acquis, vis-à-vis de cette personnalité si importante, par de francs éloges, le droit de présenter quelques critiques. On n'est point parfait, même et peut-être surtout quand on est Chef du pouvoir exécutif. Le vieux Nestor d'Homère aimait beaucoup à parler de lui; le Nestor de l'Assemblée nationale a aussi cette faiblesse et il y joint aussi celle de croire qu'il porte seul, dans le creux de sa petite main, le sort de la France. Nous nous sommes associés bien volontiers aux remerciements que l'Assemblée nationale a votés à M. Thiers, le jour de la conquête de Paris: c'était justice; mais nous ne nous laissons pas aller à l'attendrissement de M. Prudhomme, quand M. Thiers prend la parole pour recommander à l'Assemblée une inépuisable patience envers les hommes de septembre, dignes successeurs des hommes de Sedan.

Nous accuserait-on de friser la calomnie, si nous disions tout haut ce que les hommes clairvoyants commencent à dire tout bas: M. Thiers n'aurait-il pas une ambition, une ambition de vieillard: n'aspirerait-il pas à mourir chef de l'Etat?

Il y déjà deux mois, c'est-à-dire quand on était à Bordeaux, un des plus fins limiers de l'empire avait flairé cette ambition. « Je vous affirme que M. Thiers veut mourir chef de l'Etat, » disait avec assurance, un ennemi de M. Thiers, qui avait observé attentivement son attitude, qui était intéressé à ne point se tromper sur sa pensée intime, et qui a l'habitude de bien voir les hommes et les choses.

Quand le mot fut prononcé, ce n'était qu'une simple prévision; ce qui s'est passé depuis quelques mois ne permet-il pas à de moins clairvoyants, à des amis même de M. Thiers, de se faire une conviction raisonnée et de croire également M. Thiers veut mourir chef de l'Etat?

Faisons, en effet, un peu d'anatomie du cœur humain, et nous arriverons à nous rendre compte de la situation d'esprit dans laquelle doit se trouver M. Thiers.

Les convictions politiques et religieuses n'ont jamais été éclatantes chez M. Thiers, on en conviendra; il ne se rattache solidement à aucune croyance et à aucun régime. Très-habile démolisseur, il a presque toujours été, dans sa longue carrière, inférieur à lui-même, quand les événements l'ont porté au pouvoir, c'est-à-dire quand il a été dans le cas de construire ou de consolider.

Or, quand on ne rattache pas sa vie à des idées fixes, il est tout naturel qu'on rapporte les événements à soi-même. C'est la pente de la nature humaine. L'expérience a profité à M. Thiers, comme à tous les hommes doués d'une grande intelligence, mais elle ne l'a pas transformé, et l'éducation première, cette éducation greffée sur les préjugés politiques et religieux du commencement du siècle, a laissé des traces indélébiles. M. Thiers n'écrirait plus aujourd'hui tout ce qu'il a écrit dans sa jeunesse, soit pour la presse, soit pour les annales de l'histoire nationale; mais il n'aurait pas non plus le courage de déchirer beaucoup de pages indignes de son rare esprit, de renier tels et tels actes qui contrastent avec le réel patriotisme que nous lui reconnaissons. Pour ne citer qu'un fait et qu'un exemple, lorsque l'Assemblée a voté des prières publiques, M. Thiers qui a cependant défendu le Pape au nom de la raison d'Etat et des saines traditions françaises, n'a pas osé s'associer à cette manifestation de foi chrétienne.

Les événements n'ont pas dû donner à M. Thiers les convictions que ne lui fournissent ni ses croyances religieuses, ni son éducation. Journaliste sous la Restauration, il fut un des plus âpres à l'assaut. La Restauration est tombée. Ministre sous le gouvernement de Juillet, qu'il a tour à tour servi et attaqué, est tombé. Tout le monde connaît le mot : l'empire est fait. Mais tout le monde ne se rappelle pas qu'avant de prononcer le mot, il avait préparé la chose un peu par les habiletés qu'il déployait alors et qu'il croyait pouvoir suppléer aux principes, un peu par la vulgarisation de la légende napoléonienne, qui lui mérita, de l'empereur Napoléon III, le titre d'historien national. Plus tard, M. Thiers annonça également la chute de ce second empire, qui n'avait plus aucune faute à commettre. Dans ces diverses phases, on retrouve toujours, plus ou moins, le chantre de la Révolution. Il a dû se dire quelquefois qu'il avait vu trop en beau cette révolution, mais il n'a jamais pu faire entièrement son deuil de l'illusion, même quand la Providence lui jouait le tour de l'obliger à bombarder ces impremables remparts par lui construits et qui n'avaient point arrêté les Prussiens; même quand il s'est vu improvisé défenseur de la société contre les petits-fils des héros de la première révolution; même quand il a dû mitrailler les terribles logiciens qui ont conclu que le dernier mot de la Révolution était une société sans Dieu, revue et corrigée par la fusillade et le pétrole. Tous ces événements ont laissé M. Thiers dans le scepticisme politique, et si nous avons quelque connaissance du cœur humain, nous ne devons pas nous tromper en disant que M. Thiers a plus de confiance dans sa sagesse personnelle que dans la solidité des dynasties et des institutions.

Son raisonnement doit être aujourd'hui à peu près celui-ci :

« Sans me vanter, j'ai plus de sens politique que tous mes collègues; je leur suis infiniment supérieur en réputation, et aucun d'eux n'a comme moi l'usage de la diplomatie. Donc, il vaut autant que je garde le pouvoir qu'un autre. On a essayé de tant de régimes et de tant de sauveurs qu'on peut bien essayer de moi qui viens de rendre de si grands services au pays. »

A l'âge où est parvenu M. Thiers et avec une carrière comme la sienne, le poste même de premier ministre a peu d'attraits. Ces fruits-là, on les a goûtés; ils ont perdu beaucoup de leur saveur, et vraiment, un ministère est trop peu de chose quand on voit tous ceux qui peuvent monter ce gradin de l'échelle, pour une personnalité pareille à celle de M. Thiers.

Et tout encourage cette ambition de vieillard, qui serait excusable en des temps ordinaires, mais qui, malheureusement, coïncide avec les plus graves périls qu'ait encore couru la France, ce qui ne permet pas de tenter l'expérience de quelques années d'attente : de nombreux collègues ont élu M. Thiers; jamais candidat n'avait encore obtenu pareil succès; toutes les cours de l'Europe ont fait à l'illustre homme d'Etat un accueil plein de déférence; l'Assemblée souveraine s'est en quelque sorte remise de tout à sa sagesse. Est-il possible que ce rôle extraordinaire laisse un homme insensible et modeste? Que chacun se mette un instant en pensée à la place de M. Thiers, et que chacun se demande à soi-même : N'aurais-je pas aussi quelques éblouissements?

Rendons-nous compte aussi de la nature des longues observations silencieuses que M. Thiers a dû faire à Tours et à Bordeaux pendant la dictature républicaine. Nous jurerions qu'il a dû se dire à peu près ceci, en conclusion : « Comment! la France est si patiente! Le premier aventurier qui tombe des nues, or, celui-ci est bien le cas d'employer le mot, puisque M. Gambetta descendait des ballons, — est par elle accepté sans murmures, supporté indéfiniment. On lui livre tout sans discussion, sans qu'il puisse même rien demander au nom d'une loi; il obtient jusqu'au dernier homme et au dernier écu, il fait tout ce qu'il veut, il l'use, abuse, gaspille, ruine, et on tolère tout! Et l'on dit encore que le peuple français est ingouvernable! Allons donc! jamais peuple n'a été si facile à conduire. Si j'étais à la place de Gambetta, rien ne me serait plus aisé que d'éviter cette série de fautes colossales, je devrais dire de crimes; et, si l'on supporte celui-ci, qui perd son pays, je dois, moi, en travaillant à le sauver par mon habileté, me faire suivre jusqu'au bout et avec enthousiasme par la nation. »

Telles sont, nécessairement, quelques-unes des réflexions que M. Thiers a pu faire à Tours et à Bordeaux pendant la dictature Gambetta.

Dès lors, il nous semble que la conduite tenue par M. Thiers, depuis la réunion de l'Assemblée à Versailles, est très-explicable. De là cette confiance absolue en soi-même qui ne souffre qu'avec impatience les simples objections de la majorité de l'Assemblée; de là le rôle secondaire et effacé de cette majorité qui devrait faire la loi; de là cette faiblesse pour la minorité; de là ce maintien aux fonctions publiques des trois quarts des créatures gambettistes, *parce que* républicaines; de là cet entêtement à garder les hommes de septembre, qui ont commis plus de fautes qu'il n'en faudrait pour perdre une douzaine de dynasties; de là cette hauteur, quelquefois même cette impertinence envers les représentants, conservateurs, libéraux, catholiques et monarchistes. De là encore et surtout les demandes de prolongation de pouvoir pour deux ans. Ce n'est plus le rôle d'un chef de ministère, c'est celui d'un chef d'Etat. Et le fait est d'autant plus significatif que M. Thiers a professé toute sa vie le culte du régime parlementaire, c'est peut-être même le seul culte de sa vie. Or, l'essence du régime parlementaire, c'est de gouverner avec la majorité. Pour jeter M. Thiers hors de cette voie des traditions parlementaires, il n'a fallu rien moins que le sentiment du rôle d'un chef d'Etat; autrement sa conduite serait incompréhensible. Et si la minorité est préférée à la majorité, c'est que la majorité est monarchiste et la minorité républicaine; c'est que la personnalité du chef actuel du pouvoir exécutif s'amoindrirait avec une conclusion dans le sens de la majorité, et qu'elle reste dominante, au contraire, si le provisoire se maintient dans le sens de la minorité.

S'il nous était permis d'emprunter une comparaison à la mythologie, nous dirions volontiers que dans la composition actuelle de l'Assemblée nationale la personnalité de M. Thiers ressemble assez à la stature de Calypso qui dominait de la tête toutes ses nymphes. C'est pourquoi les remaniements ministériels sont si laborieux. Quand l'Assemblée demande à M. Thiers de mettre sous le hangard les hommes de septembre, M. Thiers se sent très-fort pour résister, parce qu'il sait que l'Assemblée ne veut pas et peut très-difficilement le remplacer lui-même; MM. Picard, Jules Favre, Simon, ont trop longtemps bénéficié de la situation de M. Thiers.

L'heure paraît pourtant venue de trouver un argument pour vaincre les résistances et rétablir dans sa vérité le régime parlementaire. Il suffit, pour pouvoir presser le bouton, de trouver une ou plusieurs autres personnalités qui, mêmes vues, le sénat, une assemblée, puissent marcher de pair avec M. Thiers.

Or, ces personnalités existent et seulement elles sont à la porte de l'Assemblée, elles n'ont d'être dedans. Il ne s'agit donc que de faire entrer.

La validation de l'élection des princes d'Orléans, voilà ce dont se montre le point le joint pour pénétrer dans cette place d'intérêt du pouvoir personnel, dans le pavillon parlementaire. Le prince de Joinville, le prince de Joinville, une fois admis dans l'Assemblée, replacerait dans une sorte de pénombre, surtout au point de vue diplomatique, la personnalité de M. Thiers. Si, mettant que soit M. Thiers, il est forcé de se mettre aux pieds du deux princes de la maison de France, de deux membres de la branche de cette famille qu'il a spécialement servie, de deux princes qu'il a appelés Messieurs, et qui, devant l'Europe, ont encore une position supérieure à la sienne. Aussi M. Thiers a-t-il été peu empressé de laisser aborder cette question de la validation de l'élection des princes d'Orléans. Il n'a pas tenu à lui qu'elle ne fût définitivement écartée de l'ordre du jour. Mais enfin, l'Assemblée a reconnu qu'elle ne pouvait davantage différer une solution, et la récente lettre du duc d'Aumale, non encore publiée, mais officiellement mise en circulation à Versailles, a dû faire cesser les dernières hésitations.

(Décentralisation)

On lit dans le *Soir*:

MM. Vitet, de Broglie et Casimir Périer, ont communiqué hier à M. le Président du conseil, une déclaration des princes de la famille d'Orléans s'engageant à ne plus se présenter devant les électeurs, à ne briguer aucun mandat, et à n'encourager d'aucune façon toute tentative de restauration faite à leur profit.

Nous croyons être en mesure d'affirmer l'authenticité du renseignement qui précède.

LETTRE DE VERSAILLES

Versailles, 3 juin.

Ma précédente lettre vous a apporté l'histoire anticipative des vingt quatre heures qui viennent de s'écouler, et que je considère comme décisives pour la France. La séance de l'assemblée a prouvé que la crise ministérielle était bien, comme je l'indiquais, une crise gouvernementale qui devait se résoudre plus largement que par un simple changement de deux ou trois personnalités dans le conseil de M. Thiers. Sa solution est, dès aujourd'hui, si nettement indiquée, qu'il suffira d'un simple scrutin, pour décider de l'avenir tout entier dans lequel nous entrons.

Ce scrutin, en effet, va se passer comme suit :

D'une part, il y a la motion Brunet qui demande l'abrogation des lois de proscription éditées en 1832 et en 1848 contre les deux branches de la maison royale de France.

D'autre part, une motion, émanée de la gauche, qui demande la prolongation des pouvoirs de M. Thiers pendant deux ans.

Ni l'une ni l'autre de ces propositions ne pose carrément la question entre la monarchie et la république; mais leur production simultanée de l'assemblée va forcément cinder celle-ci en deux camps, dont chacun prendra à tache de faire dire à la motion qu'il défendra, la chose que leurs auteurs n'ont pas voulu dire. La motion Brunet signifiera alors la motion monarchique; l'autre, la motion de la gauche le maintien de la république.

Or, on sait parfaitement, dès à présent, que la première de ces propositions, la motion monarchique, l'emportera à une forte majorité — d'autant plus, qu'Orléanistes et Légitimistes ont eu soin de se lier d'avance en déclarant publiquement devant l'assemblée que la fusion des deux branches est un fait accompli, qu'il n'existe plus désormais qu'une seule *maison de France*.

Alors le rôle de M. Thiers sera tout tracé : l'Assemblée se refusera peut-être à l'éconduire formellement en rejetant la motion qui tend à la prolongation de ses pouvoirs. La majorité ne voudra pas se donner des airs d'ingratitude vis-à-vis d'un homme qui, après tout, a bien mérité de son pays; elle cherchera probablement un biais, soit dans l'ajournement de la proposition, soit dans quelqu'habile amendement, mais M. Thiers ne s'y trompera pas.

La prochaine séance lui apprendra que ses jours sont comptés, et je crois trop le connaître pour croire qu'il se le laissera dire deux fois.

Si, [illegible] qu'il a voulu, pas [illegible] du pouvoir exécutif [illegible] d'autre [illegible] destinés à [illegible] total de [illegible] cette [illegible] qu'a produit la communication faite par M. Jules Simon relativement aux obsèques de Mgr Darboy. M. Simon a annoncé que ces obsèques auront lieu mercredi prochain à Notre-Dame, à dix heures. Il n'a rien ajouté à sa communication, mais des voix nombreuses ont réclamé aussitôt, en faveur de la constance, la nomination d'une commission chargée d'assister à la solennité funèbre au nom de l'Assemblée, mais la présence unanime à cette solennité de l'Assemblée entière; — et cette motion, qui n'avait nominativement aucun auteur responsable, a été adoptée avec un admirable entrain.

Les nouvelles que nous recevons de Paris ne concordent pas exactement entre elles. Les optimistes ne nous parlent que de la rapidité avec laquelle la capitale reprend sa physionomie normale. Ils nous disent que les rues se déblaient comme par enchantement, que toutes les barricades ont disparu, que la tranquillité est parfaite sur tous les points et que les étrangers, qui affluent en masses innombrables pour voir les ruines, donnent à certains quartiers une grande animation et une vive impulsion à la reprise des affaires. Les pessimistes parlent de sourdes agitations dans les faubourgs, ils énumèrent le nombre de fusils qui sont encore aux mains de la garde nationale, malgré la sévérité du décret qui a ordonné le désarmement, et leurs appréhensions vont si loin qu'ils conseillent au gouvernement la construction de forts intérieurs, destinés à maintenir en respect les faubourgs qu'ils désignent comme les foyers probables de la reprise de l'émeute.

Je crois que cette dernière appréciation exagère à plaisir la puissance de ce qui reste à Paris en fait d'émeutiers. Sans savoir au juste s'il a bien sous la main la totalité des meneurs de la Commune, le Gouvernement a la certitude qu'il tient au moins les principaux d'entre eux : il tient aussi la masse de ceux qui, volontairement, servaient la Commune; le reste, c'est-à-dire les malheureux qui n'ont fait le coup de fusil de l'insurrection que pour gagner leur solde de chaque jour, ne sont guère dangereux; cette solde n'existe plus, et avec la disparition des clubs, ont disparu les excitations et les violences qui tenaient ces infortunés en haleine.

La preuve que c'est ainsi que le maréchal Mac-Mahon apprécie la situation, se trouve dans son décret de hier, qui permet non-seulement la libre entrée dans, mais aussi la libre sortie, sous la seule condition de justifier de son identité. — Un autre décret, rendu dans le même esprit, enlève à l'armée le droit de perquisition dans les domiciles particuliers; la police seule est chargée désormais de la recherche des fugitifs qui peuvent avoir échappé aux soldats et surtout à la recherche des armes non restituées.

J'aurais à vous parler longuement des on dit qui circulent ici sur la part que l'*Internationale* de Londres aurait prise aux derniers événements de Paris. Il paraît constant que cette participation a existé, que des correspondances s'échangeaient, que des plans se construisaient en commun et que des fonds anglais sont venus alimenter pour d'assez fortes sommes, les caisses des Communiers. Mais ici encore, je crois que le pessimisme de certaines gens exagère beaucoup de danger que révèlerait cette solidarité avec Paris de certaine populace anglaise.

Ils vont jusqu'à dire que Londres serait en ce moment menacé de quelque chose d'analogue à ce que nous avons vu ici, est non-seulement Londres, mais Leeds, Manchester, Shelfield et tous les grands centres manufacturiers de l'Angleterre. Je pense qu'il convient d'attendre un plus ample informé, avant de prendre peur de ces sinistres révélations.

F. E. T.

Versailles, dimanche 4 juin.

La séance publique du samedi est en général peu intéressante : c'est le jour consacré aux rapports de pétitions, et l'on sait que quelques citoyens abusent du droit de pétition pour présenter